



COMMENT FINANCER MON PROJET?

Journées organisées par la Fondation des Universitaires en Sciences Economiques (FUSE - Esprit d'Entreprise) en collaboration avec la Fondation du Grand-Duc et de la Grande-Duchesse

13

**VENDREDI
OCTOBRE 2017**

14

**SAMEDI
OCTOBRE 2017**

Les principaux acteurs et leurs instruments

1. Ministère de l'Economie (MECO)

Direction générale PME et Entrepreneuriat : Aide loi-cadre des Classes moyennes du 30 juin 200

2. Société Nationale de Crédit et d'Investissement (SNCI)

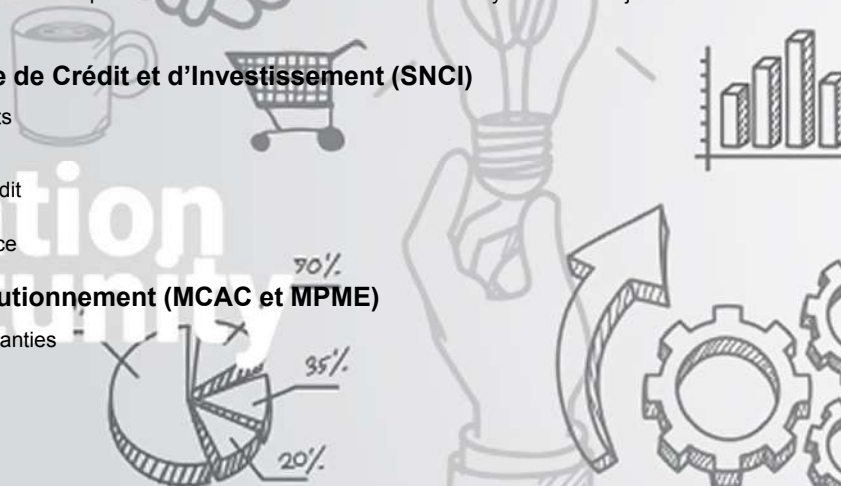
Prêts directs et indirects

3. Microlux : Microcrédit

4. Fuse : Coup de Pouce

5. Mutualités de Cautionnement (MCAC et MPME)

Cautionnements et garanties



1. Ministère de l'Economie: Loi-cadre du 30 juin 2004

✓ Objectifs :

- promotion de la création d'entreprises
- adaptation des entreprises aux conditions du marché
- intérêt économique général
- promotion professionnelle

✓ Secteurs éligibles :

Petites entreprises (personnel < 50 + CHIDA ou total bilan < 10 mio. €) et

Moyennes entreprises (personnel < 250 + CHIDA < 50 mio. € ou total bilan < 43 mio. €)

indépendantes dans le domaine :

- de l'artisanat
- commerce de détail et de gros
- hôtellerie et restauration
- transport personnes et marchandises

Ministère de l'Economie: Loi-cadre du 30 juin 2004 (suite)

✓ Secteurs et investissements **exclus** (règlement g.-d. du 9 mai 2010) :

- les professions libérales à l'exception du 1^{er} établissement de l'architecte et de l'ingénieur conseil,
- les grandes surfaces commerciales à l'exception des surfaces de < 400 m² exploitées par une PME
- les garderies, les centres-loisirs et de bien-être etc.

✓ Conditions supplémentaires :

- l'investisseur doit être l'exploitant de l'entreprise
- l'entreprise doit être sagement gérée
- capital social positif
- résultat d'exploitation positif
- produire bilan des trois derniers exercices
- détenir une autorisation d'établissement valable

Ministère de l'Economie: Loi-cadre du 30 juin 2004 (suite)

Aides à l'investissement dans des immobilisations corporelles et incorporelles

✓ Investissements **éligibles**:

- acquisition de bâtiments réservés à des fins professionnelles,
- terrains, fonds de commerce (uniquement les équipements)
- travaux de modernisation, de rationalisation, d'extension, d'adaptation au progrès technique, de spécialisation

✓ Investissements **exclus**:

- stock de marchandises, matériel roulant (voitures, camions), pas de porte, équipements destinés à la location, équipements de petite valeur, simples travaux d'embellissement, de remplacement ou d'entretien
- investissements antérieurs de 2 ans à la date d'introduction de la demande d'aide

Ministère de l'Economie: Loi-cadre du 30 juin 2004 (suite)

✓ Formes d'aide :

- Bonification d'intérêts : - si financement par prêt bancaire
- maximum 10 ans et versée à la banque contractante
- Subvention en capital : - si financement de l'investissement par des fonds propres

L'aide est **payée après réalisation du projet (à remettre copies factures et preuve de paiement).**

✓ Enveloppes d'aide : - max. 7,5 % pour les PME

- max. 15 % pour "Petites entreprises"

✓ Majorations : - 2,5 à 5% possible si demande présentée au préalable

- 10% si investissement réalisé par un premier établissement (trois premières années suivant autorisation d'établissement)

Ministère de l'Économie: Loi-cadre du 30 juin 2004 (suite)

✓ Procédure

- Demande écrite à adresser : Ministère de l'Économie
Direction Générale PME et Entrepreneuriat
19-21, boulevard Royal
L-2449 – Luxembourg
- Formulaire de demande à télécharger sous :

<http://www.guichet.public.lu/entreprises/fr/financement-aides/aides-artisanat-commerce/investissement-developpement-pme/aide-investissement-PME/index.html>



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie

2. SNCI : Société Nationale de Crédit et d'Investissement

- ✓ Etablissement bancaire de droit public créé en 1977
- ✓ Objectif: développement de l'économie luxembourgeoise
- ✓ Instruments: Financements à moyen et à long terme des entreprises luxembourgeoises

SNCI
SOCIÉTÉ NATIONALE DE CRÉDIT ET D'INVESTISSEMENT

Société Nationale de Crédit et d'Investissement

7, rue du Saint-Esprit
L-1012 Luxembourg
Phone +352 46 19 71 -1
Fax +352 46 19 71 90
sneci@sneci.lu

SNCI (suite) - Types d'opérations :

a) Crédit d'équipement :

- Bénéficiaires : - PME disposant d'une autorisation d'établissement délivrée en application de la loi du 2 septembre 2011
- Destination : - actifs corporels et incorporels à l'**exclusion** des immeubles ou parties d'immeubles servant à des fins non professionnelles, du matériel roulant et des stocks (critères d'éligibilité plus ou moins identiques à la loi-cadre)
- Montant : - crédit de 60% pour une entreprise existante (max. 2,5 mio euros)
 - - crédit de 75% pour un premier établissement (trois premières années suivant date d'autorisation d'établissement)
- Durée : - 10 ans généralement
 - - 12 ans si > 75 % investissement immobilier
 - - 14 ans si création
- Taux d'intérêt : - taux fixe, actuellement 1,50 %
- Demande : - prêt indirect (refinancement accordé à un établissement bancaire agréé)
 - - demande à faire par la banque de l'entrepreneur
- Garanties : - garanties personnelles et réelles sont en général demandées

SNCI (suite) :

b) Prêt de création :

- Bénéficiaires : - PME artisanales, commerciales ou industrielles en cas de 1er établissement
 - - sont **exclus** les créateurs ou repreneurs déjà établis
- Condition : - mise minimale de **15%** de l'investissement éligible sous **forme de fonds propres**
- Destination : - actifs corporels et incorporels nécessaires à la réalisation du plan d'affaires.
 - - sont compris les stocks, le besoin en fonds de roulement, les licences, les frais de 1er établissement. Le matériel roulant est **exclu**.
- Montant : - minimum de 5.000 euros
 - - maximum 250.000 euros, sans pouvoir dépasser une quote-part de 40% de l'investissement éligible
- Durée : - généralement 7 ans (extension possible, si plus de 50% de l'investissement concerne les immobilisations)
- Taux d'intérêt : - taux fixe pour 5 ans, actuellement fixé à 4 %
- Demande : - demande à adresser directement à la SNCI **avant** le début des activités
- Garanties : - aucune garantie réelle n'est demandée, mais cautionnement p.s.i.

Fondation FUSE - Coup de Pouce



Création de la Fondation FUSE - Esprit d'Entreprise en 2000 par deux associations:

- Amicale et Mutuelle des Universitaires en Sciences Economiques plus connue sous son nom AMUSE
- Association Nationale des Étudiants en Sciences Économiques et Commerciales ANESEC

Fondation FUSE - Coup de Pouce

Le « Coup de pouce », est le premier microcrédit luxembourgeois :

- prêt sur l'honneur pouvant aller jusqu'à EUR 5.000
- pas d'intérêts à charge du candidat
- aucune garantie n'est exigée du candidat - en cas de succès de son projet entrepreneurial, il remboursera le montant du coup de pouce obtenu
- peut également être accordé sous forme d'un garantie locative afin de faciliter au candidat l'accès à un local commercial pour le lancement de ses activités
- un comité de crédit et de conseil avise les différentes demandes soumises. Les candidats retenus profitent de ce qu'on appelle « intelligent money », c'est-à-dire d'un microcrédit mais aussi de nombreux conseils ayant trait à leur projet et à leur nouvelle perspective de vie. A rappeler que tous les intervenants de la Fondation FUSE font leurs apports à titre bénévole.

Fondation FUSE - Coup de Pouce

Le « Coup de pouce » s'adresse :

- à des projets pour lesquels un financement jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 5.000 € peut avoir un impact substantiel
- aux porteurs de projet ayant une certaine compétence technique et/ou professionnelle pour mener à bien le projet d'entreprise
- les candidats devront être en possession des autorisations légales requises pour l'exercice de leur activité

eco.lu
portail des économistes

LE COUP DE POUCE

Le microcrédit luxembourgeois proposé par la Fondation des Universitaires en Sciences Économiques (FUSE) – Esprit d'Entreprise

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Coordonnées de l'entrepreneur:

Nom et Prénom:
Rue et Numéro: CP et Localité:
Téléphone: Email:
Autorisation d'établ.: Type d'activité, numéro d'autorisation et date de délivrance:

Coordonnées de l'entreprise (si disponible):

Dénomination et forme juridique:
Date de création:
Bénéficiaires économiques:

Description du projet d'entreprise:

Objet à financer (matériel ou garantie locative):

Matériel:		Garantie locative:	
Description: <input type="text"/>	Adresse de l'obj.: <input type="text"/>	Surface (en m ²): <input type="text"/>	
Prix en Eur (HT): <input type="text"/>	Loyer en Eur (HT): <input type="text"/>	Garantie salariale en Eur (HT): <input type="text"/>	

Date et Signature:

A renvoyer à:
FUSE - Esprit d'Entreprise
S.U. 33-01
11111 Luxembourg

Pièces à joindre:
- Autorisation d'établissement
- Déclaration de non-insolvabilité
- CV récent

• Le formulaire de demande est téléchargeable sur le site de la Fondation : www.eco.lu (Rubrique FUSE « Coup de pouce »)

• Les candidats sont ensuite invités à présenter leur projet au sein du conseil d'administration de la FUSE qui délibérera de l'acceptation du dossier

Microcrédit accompagné pour créer ou développer votre entreprise

Contact
info@microlux.lu
www.microlux.lu

Missions

- 1. Finance les personnes qui veulent créer ou développer une entreprise** qui n'ont pas accès au crédit bancaire classique
- 2. Accompagner les personnes** avant, pendant et après la création de leur entreprise pour assurer la pérennité de leur activité
- 3. Contribue à développer l'esprit d'entreprise** au Luxembourg

Microlux est une société mais à but non lucratif

Financement et Accompagnement

Des microcrédits pouvant aller jusqu'à 25 000 euros maximum

Taux de 7 à 9 %

Prêt est octroyé à la personne physique

Caution solidaire et indivisible sur 1/3 du financement de la part d'un proche

A noter: Microlux emprunte pour pouvoir reprêter

Microlux met gratuitement à disposition un réseau de coaches pour accompagner l'entrepreneur :

- Avant la création de l'entreprise
- Après la création de l'entreprise

17

Exemples

- Réparation de smartphones et ordinateurs portables
- Restaurant syrien
- Achat / Vente de véhicules d'occasion
- Travaux de rénovation dans le bâtiment
- Commerce de produits africains
- Ecole de danse
- Petit garage pour la réparation de voitures
- Transport de petites marchandises

18

3. Les Mutualités de Cautionnement : MPME & MCAC



- ✓ Créer, développer ou reprendre une entreprise nécessite non seulement une bonne idée, des efforts personnels et la motivation de réussir mais également des ressources financières importantes
- ✓ Généralement les fonds propres sont insuffisants d'où recours au financement externe (banques ou investisseurs privés)
- ✓ Plan d'affaires clair et précis dont l'objectif est de convaincre les investisseurs institutionnels
- ✓ Analyse du banquier :
 - Garanties proposées sont suffisantes: octroi du crédit et réalisation du projet
 - Garanties sont insuffisantes: crédit refusé ou partiellement octroyé

Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants (MCAC) :

- ✓ Faciliter l'accès au financement bancaire des PME ressortissantes de la Chambre de Commerce par l'octroi de cautionnements
- ✓ Bénéficiaires: personnes physiques et morales exploitant une entreprise commerciale lors de la phase de création, de développement, de modernisation ou de la cession/reprise d'une activité commerciale. **Exclus** : secteur financier, assurances et agences immobilières
- ✓ Critères d'éligibilité: autorisation d'établissement valable, projet présentant des perspectives réelles de viabilité, situation financière et fiscale équilibrées, respect des normes HACCP (secteur Horeca)



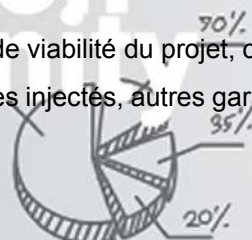
Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants (suite) :

- ✓ Investissements éligibles:
 - investissements mobiliers (machines, équipements, matériel et mobilier)
 - les besoins en fonds de roulement, stocks et frais de démarrage (uniquement pour des créations nouvelles)
- Investissements **exclus**: matériel roulant, terrains et immeubles, besoins de trésorerie ou restructurations financières
- ✓ Durée et montant: durée parallèle au prêt bancaire et maximale de 5 ans, intervention de la MCAC limitée à 50% du prêt bancaire, cautionnement dégressif, montant limité à 50.000 euros
- ✓ Coût du cautionnement: frais de dossier, rétrocession de la banque sur intérêts débiteurs du prêt cautionné



Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants (suite) :

- ✓ Demande à introduire par la **banque du demandeur** :
 - renseignements sur le demandeur (CV, autorisation de commerce)
 - renseignements sur l'entreprise (forme juridique, objet social, historique en cas d'entreprise existante)
 - renseignements sur le projet d'investissement (motivation, description détaillée, clientèle, concurrence, coût d'investissement, plan de financement)
 - données financières (plan prévisionnel, plan de trésorerie, états financiers pour entreprise existante)
- ✓ Décision de la MCAC:
 - basée sur perspectives de viabilité du projet, compétences entrepreneuriales du demandeur, fonds propres injectés, autres garanties accordées à la banque, situation financière équilibrée



Merci beaucoup pour votre attention !

Lucien BECHTOLD tél : 42 39 39 - 878
Jean Paul HAHN tél : 42 39 39 - 878

Email: mcac@houseofentrepreneurship.lu

